

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION – CAC-2026-VIE DE L'ÉTABLISSEMENT-07

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

29 AVR. 2026

Date de transmission :

29 AVR. 2026

Date de réception rectorat :

29 AVR. 2026

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JANVIER 2026

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU la délibération CA-2025-ÉLECTION-UPEC-65 en date du 3 octobre 2025 par laquelle le Conseil d'administration a élu Madame Karine Bergès à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil académique plénier de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 13 avril 2026 décide :

ARTICLE 1 :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2026.

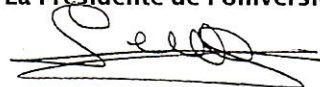
ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 13 avril 2026

La Présidente de l'Université



Karine BERGÈS

LE CONSEIL ACADÉMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 13 AVRIL 2026

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 38
MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.

Pièce-jointe : compte-rendu du conseil académique plénier du 26 janvier 2026.



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

26 JANVIER 2026

Parmi les membres du conseil, étaient présents :

Collège A

M. BOFFA Romain

Mme COLL Isabelle

M. MELLOUK Abdelhamid

M. JOURDAN Philippe

M. MALFATTI Edoardo

Mme NAILI Salah

Mme PARISOT Yolaine

Mme GOROCHOV Nathalie

Mme ALBANESE Patricia

Mme PERELMAN Galina

Mme RAFFARIN Anne

M. WAGENER Noé

M. ZIDI Mustapha

Collège B

Mme GALLOT Fanny

Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme ENGELS Cynthia

Mme HARBELOT Isabelle

Mme JOURNET Émilie

Mme MOURRE Marie-Laure

M. RICHARD Thomas

Collège BIATSS

Mme THÉRIAL Claire

Mme CAUPOS Émilie

Mme BEIS Élisabeth

Collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs

M. BENNEKA Abdelmalek

M. GACHOWSKI Thomas

Mme HALLERMEYER Lara

Mme CHALLOIT Manon

M. LELAQUET Yann

Mme MAGNIÈRE Juliette

M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. BARBIER Marc

Parmi les membres du conseil, étaient présents par procuration :

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence (pouvoir à M. ZIDI)

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. MELLOUK)

M. FUNALOT Benoît (pouvoir à M. MALFATTI)

Mme COSTES Laurence (pouvoir à Mme RAFFARIN)

Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. MALFATTI)

Mme SBIDIAN Émilie (pouvoir à Mme RIFAI)

Mme TACHER Vania (pouvoir à Mme RIFAI)

Collège B

Mme BARAU Caroline (pouvoir à M. MELLOUK)

M. LESCURE Jean-Marie (pouvoir à Mme ALBANESE)

Mme MARQUEZ Sonia (pouvoir à Mme PERELMAN)

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine (pouvoir à Mme ALBANESE)

M. DUYCK Clément (pouvoir à M. WAGENER)

Mme N'DAH SEKOU Virginie (pouvoir à Mme MOURRE)

Collège D

Mme HENDERSON-PEAL Marcella (pouvoir à Mme ENGELS)

Collège dit «des personnalités extérieures»

Mme PRÉVOT-CARPENTIER Muriel (pouvoir à M. BOFFA)

Mme PIGEYRE Frédérique (pouvoir à M. ZIDI)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. APARICIO Romain, DGSA Projets stratégiques, Directeur exécutif ERASME

M. BASSAGLIA Yann, Directeur de la FST

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra, Directrice de l'EPISEN

Mme DE RUGY Anne, VP vie étudiante et engagement

M. FRÉTIGNÉ Cédric, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

Mme GOURNAY Lucie, Directrice de l'UFR LLSH

Mme HÉNIQUE Carole, VP CR

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice de la DAJG

M. THAUVRON Arnaud, VP CFVU

Mme RENAUT Sophie, Directeur de l'INSPE

M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

M. WOLKENSTEIN Pierre, Directeur de l'UFR Santé

M. LEBLANC Jean-Marc

Mme GHANEM Mada

M. BISCHOF Olivier

Mme ROBIN Perrine

Mme DZIRI Anissa

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT | 7 |
| 1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université | 7 |
| 1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2025, 15 septembre 2025, 13 octobre 2025 et 10 novembre 2025 | 7 |
| 2. FORMATION ET RECHERCHE..... | 7 |
| 2.1. Approbation de la présentation du projet de transformation de l'EUR FRAPP et de l'EUR LIVE en Graduate Programs..... | 7 |
| 2.2. Approbation de l'AAP ERASME V4 : validation des lauréats..... | 22 |
| 3. QUESTIONS DIVERSES | 30 |

La séance est ouverte à 14 heures 08.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information de la Présidente de l'Université

Mme HÉNIQUE : Nous vous prions d'excuser notre Présidente pour son absence. Elle ne pourra pas assister au CAC de ce jour parce qu'elle se trouve actuellement à l'UNESCO.

1.2. Approbation des procès-verbaux des séances du 30 juin 2025, 15 septembre 2025, 13 octobre 2025 et 10 novembre 2025

M. THAUVRON : Avez-vous des questions ou des remarques sur ces quatre procès-verbaux ? Non. Dans ce cas, nous pouvons passer à la lecture des procurations.

Mme HMAMOU donne la liste des procurations.

Le conseil académique approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 30 juin 2025, 15 septembre 2025, 13 octobre 2025 et 10 novembre 2025.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Approbation de la présentation du projet de transformation de l'EUR FRAPP et de l'EUR LIVE en Graduate Programs

Un document est projeté.

Mme HÉNIQUE : Je vous rappelle qu'il s'agissait d'une proposition de la Présidente au dernier CAC. Nous souhaitons offrir aux EUR LIVE et FRAPP la possibilité de se transformer en Graduate Programs. Aujourd'hui, nous accueillons les porteurs de ces anciens EUR afin qu'ils vous présentent leur projet de Graduate Program. L'idée consiste à capitaliser sur le travail déjà accompli au niveau de l'EUR afin de le transformer en Graduate Program. Ce matin, nous avons lancé une discussion sur un nouveau cadrage des Graduate Programs qui vous sera proposé en CAC. Je précise que cette transformation des EUR en Graduate Programs suit l'ancienne formule toujours en vigueur.

Mme GHANEM : Bonjour à tous, merci de nous offrir l'opportunité de présenter notre projet de Graduate Program ALIVE. Ce parcours s'intégrera dans le Master « Biologie Santé » et portera spécifiquement sur le vieillissement, les transitions de parcours de vie et la vulnérabilité. Notre équipe est composée de Olivier BISCHOF, de Perrine ROBIN et de Anissa DZIRI pour le volet administratif et pédagogique.

ALIVE s'inscrira dans la continuité de l'EUR LIVE afin de prolonger l'héritage scientifique de l'ancien EUR en apportant des éléments de transformation majeurs, tel qu'un recentrage fort sur le vieillissement comme parcours de vie. Pour rappel, l'EUR LIVE était axé sur les trois champs disciplinaires suivants :

- biologie et santé ;
- économie de la santé et épidémiologie ;
- santé et environnement.

Le Graduate Program ALIVE intégrera ces trois composantes en les organisant différemment dans une approche interdisciplinaire plus marquée et en laissant une place forte aux SHS. Ce Graduate Program deviendra un Master intégré dans le parcours Biologie–Santé tandis que l'EUR était un DU.

Voici un tableau récapitulatif des principales différences entre l'EUR LIVE et le Graduate Program ALIVE. Comme déjà dit, ce Master se concentrera sur le vieillissement en tant que transition et parcours de vie tout en tirant profit des ressources pédagogiques de l'ancien EUR LIVE avec une intégration des SHS de manière plus importante et plus transversale. Le Graduate Program sera adossé aux différentes composantes et laboratoires de l'UPEC, en particulier aux chaires d'excellence « Trajectoire de vie » et « Vitale » ainsi qu'au projet Érasme et aux différents appels d'offres UPEC.

L'importance du Graduate Program ALIVE dans le paysage pédagogique actuel s'explique par les profondes transformations qui marquent le XXI^e siècle. En effet, notre époque est marquée par des transformations démographiques, sociales, sanitaires, écologiques et technologiques qui transforment la société et engendrent de nouvelles vulnérabilités à chaque étape du parcours de vie. De surcroît, les données prévoient un vieillissement important de la population. Les estimations démographiques annoncent qu'une personne sur cinq aura plus de 65 ans en 2050. Le vieillissement n'est plus seulement un élément biologique pur. Désormais, il est influencé par des marqueurs politiques, sociaux, environnementaux et nutritionnels. Ces différents éléments impacteront nécessairement les systèmes de santé, l'économie, le marché du travail, la cohésion sociale et les politiques publiques.

Le Graduate Programs ALIVE sera un master–doctorant rassemblant des étudiants en provenance d’horizons variés qui pourront se spécialiser selon trois axes :

- la biologie de la transition de vie et la sénescence ;
- la politique publique et la vulnérabilité sociale et les inégalités ;
- les transitions et les effets de seuil.

Ces étudiants auront accès à divers Programmes doctoraux, tels que les sciences de la vie et de la santé ou encore culture et société. Le Graduate Program s’articulera autour de cinq axes scientifiques appelés les work packages :

- le work package 1 « Fondation de la recherche scientifique sur les parcours de vie » ;
- le work package 2 « Biologie de la sénescence » ;
- le work package 3 « Biomédicale, vulnérabilités et inégalités sociales » ;
- le work package 4 « Institution politique et cadre politique » ;
- le work package 5 « Innovation et impact sociétal ».

Les étudiants viendront de différents horizons au sein de l’UPEC, parmi lesquels l’UFR santé, l’UFR SESS–STAPS, la FST, l’AEI et l’IUT–SF. En première année, les étudiants suivront un tronc commun pour acquérir les bases théoriques indispensables à la recherche scientifique sur les parcours de vie d’une manière transversale et choisiront dès le S2 un parcours d’approfondissement selon leur choix de spécialisation. En deuxième année, ils choisiront l’une des trois spécialités possibles.

ALIVE s’appuiera sur un écosystème et des partenariats variés comprenant :

- les composantes et laboratoires de l’UPEC ;
- les collectivités territoriales ;
- l’INSERM et le CNRS ;
- les entreprises et secteurs de l’innovation ;
- les hôpitaux et secteurs médicaux et sociaux ;
- les partenariats internationaux.

Les débouchés du Graduate Program ALIVE seront les suivants :

- poursuite en doctorat de recherche en biologie ou SHS ;
- métiers spécialisés dans le vieillissement ;
- secteur privé de l’innovation et de l’entrepreneuriat ;
- secteur des politiques publiques ou organismes internationaux.

Le Graduate Program ALIVE enrichira le paysage scientifique en structurant un pôle d'excellence à l'UPEC sur un parcours interdisciplinaire, transversal et européen autour des axes de recherche « Vieillesse, Vulnérabilités et Transitions de Parcours de Vie ». Le Graduate Program renforcera la place de l'UPEC dans l'environnement européen de l'enseignement supérieur en améliorant la qualité et la visibilité des formations et en permettant de développer des mobilités internationales pour les étudiants. De plus, nous prévoyons un volet de formation continue en cours de conception avec le CIDP et le DIFPRO.

Ce Graduate Program enrichira les aspects sociétaux en étant adossé au CMQ et aux chaires d'excellence citées précédemment. En proposant une dynamique complémentaire et en formant une nouvelle génération d'experts capables de traduire la science en action publique et en innovation sociétale, le Graduate Program ALIVE contribuera à créer des sociétés modernes. Merci pour votre attention. Nous serons ravis de répondre à vos questions.

M. ZIDI : Merci pour votre présentation. J'ai plusieurs remarques et questions. En termes de remarque, nous partons d'un existant pour arriver à ce que vous venez de nous présenter, nous sommes donc sur une démarche de transformation. Concernant l'existant, nous avons déjà assisté à la présentation en CAC de l'EUR LIVE avec les moyens qui lui étaient associés. De mémoire, les budgets alloués étaient relativement importants. Reste-t-il un reliquat du financement de l'ANR ou bien ce financement est-il automatiquement coupé ? *A priori*, il a déjà été coupé.

M. THAUVRON : En fait, l'ANR finance uniquement ce qui est déjà en cours de réalisation.

M. ZIDI : De toute façon, cette transformation nécessitera d'engager des moyens. Durant la réunion de ce matin sur le nouveau cadrage des Graduate Programs, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter des moyens financiers, mais les discussions à venir seront, sans doute, délicates au vu de la situation financière de l'Université. Je m'interroge sur le versant budgétaire de ce passage entre l'ancien EUR LIVE et le nouveau Graduate Program ALIVE. Combien d'étudiants, envisagez-vous d'accueillir dans ce Master ?

Mme GHANEM : Nous envisageons d'accueillir 15 ou 20 étudiants par promotion.

M. ZIDI : Ma question porte plutôt sur les moyens financiers qui seront nécessaires pour soutenir ce type de projet. Pourriez-vous être plus précis sur ce point ?

Mme GHANEM : En ce qui concerne le financement des bourses, notre Programme est adossé aux chaires « Vitale » et « Trajectoire de vie ».

Mme ROBIN : Nous comptons également aller chercher des contrats doctoraux avec la société civile, notamment avec les bourses CIFRE, sachant qu'il s'agit d'un secteur avec une forte demande sociale.

Mme ALBANESE : J'ai dû mal à comprendre le changement d'échelle en termes de volume horaire. Vous nous annoncez la création d'un nouveau parcours de Master, ce qui représente un volume horaire conséquent. Quel est le volume horaire envisagé ? L'EUR LIVE représentait un total de 124 heures de formation proposée avec des modules à distance et en présentiel. Comment avez-vous prévu le changement d'échelle entre ces deux volumes horaires ? Quand prévoyez-vous la mise en place de ce Master ? Qu'en est-il des anciens partenariats de l'EUR LIVE ?

Mme GHANEM : En effet, il s'agit d'un Programme de Master correspondant à un volume horaire autour des 600 heures de formation. Il est prévu que ce Master soit adossé à d'autres Masters. Ainsi, les étudiants auront la possibilité de créer des parcours mixtes entre différents Masters et de choisir des UE appartenant à différents Masters. Par ailleurs, nous souhaitons reprendre la collaboration avec les anciens partenaires de l'EUR LIVE. Nous nous y attèlerons dans les prochains jours.

Mme DZIRI : Nous prévoyons une ouverture de ce Master pour la rentrée universitaire 2026-2027. Nous capitaliserons sur les ressources pédagogiques de l'EUR LIVE, notamment en ce qui concerne la biologie du vieillissement, l'IA et le volet des vulnérabilités. Il est vrai que le volume horaire est bien plus important en Master. Les maquettes seront élaborées d'après un volume horaire de 600 heures de formation.

Mme COLL : J'ai une question sur la coloration de ce Graduate Program ALIVE par rapport à l'EUR LIVE, dont je portais le pilier santé et environnement. Je trouve que cette dimension a été très amoindrie. Est-ce qu'il s'agit d'une volonté ou d'un choix par défaut ? Par ailleurs, comment aborderez-vous ces thématiques avec des publics aussi variés ? Vous accueilleriez un panel d'étudiants provenant de composantes très différentes et le choix des options est limité. Avez-vous déterminé une ligne directrice pour le contenu et l'orientation de la formation ?

Mme GHANEM : Tout d'abord, la dimension santé et environnement ne disparaît pas. Elle apparaîtra simplement de manière différente à travers la biologie de l'environnement, l'impact de l'exposition sur la santé respiratoire et le vieillissement ainsi qu'au travers du versant SHS. Ensuite, la première partie du Programme

reposera sur un tronc commun assez riche pour permettre une remise à niveau sur la biologie et les SHS. L'ensemble des étudiants bénéficieront de cette remise à niveau, quelle que soit leur composante d'origine, et pourront sélectionner des UE en lien avec leurs parcours.

Mme COLL : Je souhaite revenir sur un aspect qui ne me satisfait pas totalement. Nous avons fait beaucoup d'efforts afin d'intégrer de l'interdisciplinarité dans l'EUR LIVE. Le fait d'aborder la biologie environnementale uniquement sous le prisme de la biologie du vieillissement ou de thèmes similaires me semble être un retour en arrière, ce qui est dommage.

Mme ROBIN : Le contenu n'est pas encore finalisé, mais nous souhaitons conserver la dimension interdisciplinaire présente dans l'EUR LIVE.

Mme HARBELOT : Vous avez indiqué l'IUT de Sénart-Fontainebleau avec le « Génie biologique, diététique et nutrition ». Je précise que l'IUT Créteil-Vitry propose également cette même option ainsi que les options « Biologie médicale » et « Biotechnologie ». Votre affichage me paraît un peu trop restrictif.

Mme GHANEM : Nous n'avons pas encore clairement défini notre Programme et nous sommes ouverts à l'intégration de ces composantes.

Mme MOURRE : Je souhaitais vous poser une question concernant la mise en œuvre du lien avec la société, notamment sur la capacité à traduire la science en action publique. Avez-vous prévu d'envisager la discussion avec l'Union des Gérontopôles et d'autres structures de ce type ?

Mme GHANEM : Nous n'avons pas encore entamé ces discussions, mais il me semble pertinent de le faire.

Mme RAFFARIN : J'ai compris que vous souhaitiez ouvrir le Graduate Program aux lettres et aux Sciences humaines. Il existe un Master « Humanités médicales » que je n'ai pas vu apparaître sur votre support. De plus, je me demande comment vous avez fait pour préparer un Programme de Master aussi vite. Ce Graduate Program est-il transitoire en attendant que vous soumettiez un projet lors de la nouvelle note de cadrage ?

M. THAUVRON : Le master « Humanités en santé » n'ouvrira qu'en 2027, raison pour laquelle il n'apparaît pas sur les documents. Pour créer un Master, il convient de se rapprocher de votre Directeur de composante afin qu'il prenne contact avec le Vice-président de formation. Ce dernier vous transmettra les documents nécessaires. Le

Master dont il est question est encore en cours de fabrication. Il n'est pas encore passé en CFVU ni en Commission de l'offre de formation. Il s'agira d'un Master en formation continue qui ne sera pas soumis aux mêmes contraintes que les autres Masters.

Mme ALBANESE : Mon intervention rejoint les interrogations de Mme RAFARIN. Il me semble très ambitieux de vouloir monter une offre de Master si rapidement en ponctionnant des UE dans les autres formations. Les responsables de formation seraient très alarmés d'avoir à jouer avec leurs UE pour se plier à votre calendrier. Certains collègues prennent quatre ans de réflexion avant de monter une offre de Master. J'ajoute que rassembler une équipe pédagogique adhérant au projet et disponible pour donner des heures de cours prend tout autant de temps. Mon vote traduira la réserve que j'exprime sur votre capacité à ouvrir ce Master en septembre 2026. Il aurait mieux fallu se demander comment assurer les 124 heures de formation de l'EUR LIVE.

M. THAUVRON : Aujourd'hui, nous ne votons pas sur un Master, mais sur la transformation de l'EUR LIVE en Graduate Program.

Mme GOURNAY : Je souhaite préciser que la procédure de création de Masters est compliquée. Il ne suffit pas d'aller voir le doyen ou la doyenne. Nous sommes tenus de respecter un calendrier. Même au sein de la composante, il est nécessaire d'organiser des réunions et des concertations. Il s'agit d'un travail de longue haleine.

M. WOLKENSTEIN : Je tiens à rappeler que nous devons voter sur le principe de l'adaptation de l'EUR LIVE en Master. Vous avez raison de souligner la difficulté de monter un Programme de Master de 600 heures. Je n'en fais pas une affaire, à titre personnel, de délais ou de calendrier. Un Master doit être monté à partir du moment où il a été défini que ce principe intéresserait l'UPEC. Je souhaite également souligner la déception globale de l'UPEC vis-à-vis de la disparition des EUR sur la base d'une évaluation indigne. En effet, les *reviewers* ont considéré que la taille de l'UPEC était insuffisante pour porter un EUR. Le montage de ce Master étant encore en cours d'élaboration, nous devons, aujourd'hui, voter sur le principe de transformation. La faisabilité des maquettes fera l'objet d'un autre vote en CFVU.

M. THAUVRON : Tout à fait. Je n'ai pas encore vu la maquette. Nous suivons un parcours administratif très carré.

M. ZIDI : Le principe de transformation de ces EUR en Graduate Programs ne me pose aucun problème en dehors des inquiétudes autour du calendrier et de la

faisabilité du projet de Master. L'autre question concerne la note de cadrage des Graduate Programs qui est en cours d'élaboration. D'une certaine manière, les deux calendriers se télescopent. Pour cette raison, il vaudrait mieux reporter le vote.

Mme HÉNIQUE : Aujourd'hui, vous devez voter sur le principe de transformation. Une fois cette étape validée, de nombreuses questions se poseront du point de vue du montage pédagogique, des financements et de l'inscription dans un cadrage plus large des Graduate Programs au niveau de l'Université. J'ajoute qu'il est important que l'UPEC puisse rebondir à la suite des critiques qui lui ont été adressées.

Mme ALBANESE : Les réserves émises sur cette présentation ne concernent pas l'EUR LIVE qui avait des qualités intrinsèques indiscutables. Il est nécessaire d'accompagner la transformation de cet EUR en Graduate Program. Toutefois, il me paraît bien trop prématuré de présenter cette transformation en un Master. Voter sur la transformation de l'EUR en Graduate Program, pourquoi pas ? À condition que les porteurs de projet soient associés au groupe de travail sur le nouveau cadrage. Voter par principe sur une offre un Master me paraît aberrant ! D'autant que les votes de principes ont tendance à se transformer en acquis.

M. BARBIER : Je suis aussi responsable d'un Graduate Program à Gustave Eiffel. Nous craignons d'être confrontés à la même situation que vous à cause des pressions budgétaires. Ma question porte sur la dimension recherche. Nous passons d'un EUR de recherche à un Graduate Program. Quel est le prisme du volet recherche dans votre proposition de Master ?

Mme ROBIN : Sur le volet recherche, nous souhaitons entrer en relation avec d'autres Graduate Programs similaires à l'étranger et pouvoir entamer un dialogue interdisciplinaire sur ces thématiques. De plus, ce Programme sera adossé à des chaires afin que ce Master conduise à la formation doctorale.

Mme GOROCHOV : J'ai deux questions. Si nous votons cette transformation, combien de temps ce Graduate Program existera-t-il ? Nous sommes dans un contexte de transition. En 2022, un appel à projets Graduate Programs avait été conduit et peu de candidatures avaient été retenues. Par la suite, ces Graduate Programs ont appris qu'ils allaient fermer faute de financements. En ce moment, nous sommes en train de construire une note de cadrage pour les nouveaux Graduate Programs. Pourquoi voter sur ce projet avant la rédaction de la note de cadrage ? Je n'ai pas bien saisi la chronologie.

Mme HÉNIQUE : En 2022, les Graduate Programs étaient prévues pour une durée de trois ans. Il s'agissait, avant tout, d'une forme d'expérimentation avec une durée

limitée. Le calendrier de la note de cadrage et de la transformation des EUR diffère pour plusieurs raisons. Tout d'abord, nous avons été informés de la fermeture des EUR en juillet et, en ce moment même, des étudiants et des doctorants continuent à travailler sous cette ancienne bannière. Notre objectif est d'accompagner ce temps de transition. Une fois de plus, nous vous demandons uniquement de voter sur le principe de la transformation. Bien entendu, les futurs porteurs de ces projets devront s'adapter à la future note de cadrage.

Mme ALBANESE : La mouture de l'EUR LIVE correspondait finalement au premier scénario évoqué lors de notre groupe de travail de ce matin. Tout le monde est d'accord pour la transformation de l'EUR LIVE en Graduate Program, pour peu qu'il conserve son ancien format de 124 heures en attendant l'apparition du nouveau cadrage. Je ne dis pas que le projet n'est pas pertinent, simplement il est irréalisable en l'état. De plus, le format de cet EUR correspond à celui d'un Graduate Program qui existe déjà dans cette Université.

M. VIDEAU : Je m'interroge sur la place accordée aux anciens partenaires SHS de l'EUR LIVE dans votre projet. En effet, nous n'avons pas été associés à la réunion de réorientation et au choix de la nouvelle thématique. Je me demande donc quelle place vous accordez aux SHS en allant piocher dans diverses composantes en fonction des envies affichées. *A priori*, l'ÉRUDITE que vous mentionnez dans votre support n'a pas été associée au projet. Je m'interroge sur ces changements qui n'associent pas les anciens partenaires.

Mme GHANEM : Nous souhaitons reprendre le dialogue avec nos anciens partenaires et j'espère qu'ils seront ouverts à la discussion. Je pense qu'il est nécessaire de maintenir cette continuité et ces aspects qui sont très enrichissants pour le Programme.

M. THAUVRON : Il est temps de passer à la présentation de l'EUR FRAP.

Mme PARISOT : Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, je tiens à m'excuser, mais le support n'est pas sur le SharePoint car je ne l'ai remis que ce matin à 7 heures. J'espère qu'il pourra y être déposé par la suite. Je vais essayer d'aller vite pour vous présenter un projet qui n'est pas vraiment une transformation. Je vous avoue qu'après la lecture du rapport pseudoscientifique qui nous reproche essentiellement de ne pas travailler sur les langues de banlieue, le Comité exécutif de l'EUR FRAPP a perdu sa motivation. Notre objectif vise à pérenniser ce que nous avons déjà mis en place. Nous n'avons pas rencontré de difficultés à poursuivre le Programme scientifique.

Pour rappel, l'EUR FRAPP pour « Francophonies et Plurilinguismes et Politiques des langues », est une formation interdisciplinaire en SHS, de Master et Doctorat, articulée à un Programme scientifique portant sur les relations entre langage et pouvoir, politiques des langues et enjeux géopolitiques et biopolitiques. Cet EUR repose essentiellement sur la Francophonie plurielle et d'autres situations de plurilinguisme pour construire des savoirs à usage du monde contemporain. Il est composé des trois axes suivants :

- plurilinguisme dans les institutions et organisations ;
- communautés imaginées et politique des langues ;
- éthique et gestion de projets interculturels.

Le bilan de l'EUR FRAPP et la réflexion que nous menons actuellement au sein du Comité exécutif nous conduiraient à privilégier les axes 1 et 2 qui sont les plus actifs sur le plan scientifique. Pour le moment, nous envisageons de laisser l'axe 3, qui est moins abouti, de côté.

L'EUR FRAPP portait les objectifs suivants :

- devenir un pôle scientifique de référence sur la politique des langues ;
- former aux situations où les questions sociales, d'identité, de rapports de domination comportent une dimension linguistique.

Vous pourrez trouver le Programme détaillé de l'EUR FRAPP sur le site de l'UPEC.

Je vous ai mis le consortium de l'EUR FRAPP. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de faire une réunion avec l'ensemble des membres de ce consortium. L'IRD est prête à signer une nouvelle convention avec nous, en particulier avec l'UMR SEDYL, qui est un laboratoire de sociolinguistique. Cet UMR nous intéresse du point de vue scientifique et nous offre un séminaire qui rentre dans les formations de l'UPEC. Si l'EUR FRAPP s'était maintenu, nous aurions poursuivi de cette manière pour continuer à animer le Programme scientifique et l'offre de formations. Il en est de même pour nos partenariats.

L'EUR FRAPP s'inscrivait dans un curriculum en 5 ans de Master et de Doctorat. Nous souhaiterions maintenir ce format avec la possibilité d'une mobilité internationale qui nécessite de trouver de nouveaux financements. Il ne s'agit pas de créer un nouveau Master mais de prolonger les parcours de Master que nous avons déjà créés dans le cadre de l'EUR FRAPP. Il est prévu que ces formations démarrent à la rentrée 2026 pour que nos étudiants de M1 puissent poursuivre en M2. Nous avons donc déjà déposé nos maquettes afin qu'elles soient présentées en CFVU. Le

parcours proposé par l'IEP a été fermé. Nous avons décidé de nous resserrer sur les composantes de Droit et de LLSH.

Les parcours que nous proposons pour la rentrée 2026 sont les suivants :

En Master de Droit européen :

- Droit européen et enjeux du multilinguisme (FRAPP).

En Master de Lettres :

- Littératures et Monde- FRAPP.

En Master de philosophie :

- Environnement, Politique, Santé-FRAPP.

En Master d'Histoire :

- Histoire des Sociétés de l'Antiquité à nos jours-FRAPP.

En Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales :

- Langue et Ingénierie culturelle-FRAPP-aires anglophones ;
- Langue et Ingénierie culturelle-FRAPP-aires hispanophones ;
- Langue et Ingénierie culturelle-FRAPP-aire germanophones.

Il s'agit de parcours types de Master reposant sur une très forte mutualisation avec un parcours type disciplinaire existant sous la même mention. Ces parcours types fonctionnent sur la base d'enseignements disciplinaires relevant de la mention et d'un ensemble de séminaires et de troncs communs relevant de FRAPP. Les étudiants choisiront leurs séminaires de spécialisation en fonction de leur projet de recherche.

Les séminaires spécifiques à FRAPP sont les suivants :

En tronc commun :

- « Imaginaires et enjeux biopolitiques » coordonné par Francine Nyambek-Mebenga sur un volume de 24 heures ;
- « Méthodologie de la recherche et épistémologie » coordonné par Yolaine Parisot sur un volume de 24 heures ;
- « Séminaire intensif de sociolinguistique » offert par le SeDYL/ IRD coordonné par Isabelle Léglise sur un volume de 35 heures.

En spécialisation :

- Axe 1 « Multilinguisme dans l'Union européenne » coordonné par Laure M. DUYCK–WILZ sur un volume de 24 heures.

Nous avons conçu ces parcours dans l'idée de les prolonger en Doctorat, sachant que tous les séminaires FRAPP proposés en Master seront ouverts aux doctorants. Dans ce cadre, nous proposerons un séminaire doctoral à l'École Doctorale Cultures et Sociétés intitulé « Communautés imaginées et politiques des langues : perspectives épistémocritiques » sur un volume de 30 heures. Nous proposerons également des Universités d'été coordonnées par le Comité exécutif et les doctorants FRAPP sur un volume de 70 heures. Enfin, nous organiserons des projets de labo junior tels que des journées d'étude et des colloques.

Nous avons attribué quinze contrats doctoraux grâce à la subvention de l'EUR FRAPP et les bourses annuelles. Quatre doctorants FRAPP ont soutenu leur thèse depuis 2024. Trois doctorants actuellement financés sont issus du parcours FRAPP. Nous avons également financé un contrat postdoctoral de recherche qui vient de s'achever. Parmi les réalisations scientifiques de FRAPP, nous pouvons citer le Petit répertoire conceptuel de l'EUR FRAPP et le projet INTERLETRAL. Les autres réalisations scientifiques de l'EUR FRAPP sont disponibles sur le site recherche de FRAPP. À présent, FRAPP se concentre sur les questions de traduction et de circulation des savoirs, des concepts relevant des SHS. Le dialogue noué entre le Droit et les LLSH a permis l'émergence d'une forme de discipline transversale autour des questions culturelles et politiques des langues. L'EUR FRAPP a également participé à de nombreuses manifestations scientifiques.

Nous souhaitons construire un Programme doctoral européen et ouvrir des modules FRAPP en formation continue. La transformation de l'EUR FRAPP en Graduate Program nous permettrait de continuer à bénéficier d'une visibilité afin d'obtenir d'autres bourses d'études. Nous réfléchissons aussi à la possibilité de créer une chaire sur le consortium. Nous pourrions également déposer un nouveau projet pour acquérir des financements européens.

Merci pour votre attention. Avez-vous des questions ?

Mme ALBANESE : Merci pour ce bilan et cette vision de transformation. Comme tu l'as dit toi-même, vous restez sur la même vague, ce qui me semble judicieux au vu de la qualité du bilan que tu présentes. Si j'ai bien compris, les étudiants suivront à la fois des enseignements communs à une mention dite classique et de nouveaux

séminaires FRAPP. Est-ce qu'ils les suivent en plus de la totalité de la mention classique ?

Mme PARISOT : En fait, chaque parcours type a sa maquette. Nous ne souhaitons pas surcharger les étudiants, donc nous proposons des substitutions.

Mme ALBANESE : D'accord, il s'agit donc de substitution et non d'enseignement en plus. Merci.

M. ZIDI : Si je comprends bien, la transformation est assez légère et reste dans la continuité de l'EUR FRAPP. De plus, les parcours existent déjà et sont intégrés à la NOF. Par rapport à votre présentation, je ne vois pas de difficultés en dehors de la question des moyens. J'ai retenu que vous aviez besoin de quinze bourses doctorales.

Mme PARISOT : Nous avons attribué quinze contrats doctoraux depuis 2020 grâce à la subvention de l'EUR FRAPP.

M. ZIDI : D'accord. Vous allez devoir trouver les moyens correspondants pour continuer sur votre lancée. Qu'est-ce qui a été prévu ?

Mme PARISOT : Il s'agit des doctorats financés avec l'ancienne subvention. Je ne pense pas que nous puissions poursuivre sur ce même rythme au vu de la situation actuelle. Nous ne sommes plus en mesure d'attribuer trois contrats doctoraux par an. Il faut se faire une raison !

M. ZIDI : Je ne voudrais pas me montrer négatif, mais, encore une fois, nous subissons de nombreuses contraintes budgétaires au sein de l'UPEC. Nous devons trouver un moyen pour financer neuf Graduate Programs au niveau de l'Université.

Mme PARISOT : Nous nous posons cette question depuis juillet dernier. Aujourd'hui, je vous ai présenté la possibilité de poursuivre le Programme scientifique et l'offre de formation *a minima*. La transformation de l'EUR FRAPP en Graduate Program nous permettra d'avoir de la visibilité pour solliciter d'autres sources de financement. Nous envisageons de construire un Programme doctoral européen. Il me semble que nous sommes éligibles et que nous disposons des partenariats européens adéquats. Nous espérons aussi conserver notre partenariat avec l'IRD. Toutefois, nous ne pourrons plus attribuer trois contrats doctoraux par an.

M. THAUVRON : Une fois de plus, nous vous proposons un vote de principe sur la continuité des EUR. Par la suite, les projets feront l'objet d'une présentation lors

d'un prochain CAC. Aujourd'hui, nous ne vous demandons pas de voter sur la création du Master ALIVE.

Mme ALBANESE : Quel est donc l'intérêt de voter ?

Mme HÉNIQUE : Nous souhaitons offrir à ces deux EUR la possibilité de se transformer en Graduate Programs.

Mme ALBANESE : Dans ce cas, est-il possible d'organiser un vote distinct sur les deux projets ?

M. THAUVRON : Encore une fois, nous nous engageons à une présentation lors du prochain CAC.

Mme HÉNIQUE : Nous vous demandons de voter sur le principe de transformation des EUR et non sur les projets de transformations de l'EUR LIVE et de l'EUR FRAPP qui viennent de vous être présentés. Nous avons bien entendu les questionnements et les craintes soulevés durant les échanges. De plus, la création d'un nouveau cadrage des Graduate Programs est en cours. Je pense que les deux sujets finiront par converger.

Mme GALLOT : Pourquoi aurions-nous besoin d'un vote ? Les échanges ont révélé les difficultés et les questionnements. Étant donné que nous devons, à nouveau, voter sur la proposition d'un projet plus défini, nous pouvons peut-être en rester là pour aujourd'hui.

M. THAUVRON : Reporter le vote à un prochain CAC ne me pose aucun problème.

M. MELLOUK : Si jamais nous votons, aujourd'hui, et que le résultat s'avère négatif, quelles en seraient les conséquences ? Les collègues devraient-ils suspendre leur réflexion ? Il est nécessaire de trouver une solution transitoire pour assurer la continuité de ces deux EUR. Aujourd'hui, les équipes ont entendu les retours des collègues sur leurs projets. Je ne suis pas contre le fait de transformer des EUR en Graduate Programs malgré tout le mal que j'avais dit des Graduate Programs à l'époque. Je pense qu'au contraire, les équipes doivent continuer à réfléchir et à présenter une copie. Bien entendu, les acquis des EUR ne doivent pas être perdus.

M. THAUVRON : Il est vrai qu'un travail considérable a été réalisé dans le cadre de ces deux EUR grâce aux moyens attribués. Nous proposons cette solution pour ne pas perdre tout ce travail. Le vote d'aujourd'hui envoie un signal positif pour encourager les équipes à travailler. Je pense que l'équipe ALIVE a entendu un certain

nombre de remarques et de critiques. Ils continueront à travailler afin d'y répondre. Encore une fois, reporter le vote ne me pose pas de problème.

Mme ALBANESE : Je pense que nous sommes tous d'accord pour convenir que nous devons marquer le soutien de l'UPEC à ces deux EUR, qui ont été évalués de façon injuste, en validant leur transformation en Graduate Programs. Toutefois, il convient de préciser que le meilleur dispositif consiste à rester sur un format volume horaire tenable sans créer de nouvelle formation. Nous ne votons pas sur un principe de transformation d'EUR en Master.

M. THAUVRON : Le vote d'aujourd'hui nous permet d'encourager les équipes en les incitant à continuer de réfléchir et à nous présenter un nouveau Programme. Ce vote n'engage à rien. Les deux projets, *a minima* le Graduate Program ALIVE puisque le projet FRAPP semble bien avancé, seront présentés lors d'un prochain CAC. Je vous rappelle que le temps file et que nous avons un CAC restreint juste après cette séance.

Mme HÉNIQUE : Oui, il nous reste encore un point à traiter.

M. MELLOUK : Je pense qu'il n'est pas nécessaire de voter, puisqu'aucun d'entre nous, me semble-t-il, ne dit aux porteurs des deux projets d'arrêter de réfléchir. Au contraire, nous les incitons à continuer de réfléchir en intégrant la notion que les budgets sont limités.

Mme HÉNIQUE : Nous ne ferons pas de vote sur ce point. À la place, nous appelons à un soutien du CAC pour encourager les équipes à travailler sur une version concrète d'un Graduate Program en prenant en compte les éléments qui seront apportés par le groupe de travail.

M. THAUVRON : Nous pouvons procéder à un vote, mais uniquement pour encourager les équipes à poursuivre leur travail.

Mme ALBANESE : Sinon, nous pouvons voter lors d'un prochain CAC

M. THAUVRON : D'accord, dans ce cas, nous ne ferons pas de vote. Je remercie les porteurs de projets pour leurs présentations très intéressantes qui ont nourri les échanges.

Le vote sur le projet de transformation de l'EUR LIVE et de l'EUR FRAPP en Graduate Programs est reporté.

2.2. Approbation de l'AAP ERASME V4 : validation des lauréats

Un document est projeté.

Mme De RUGY : Bonjour à toutes et à tous. Comme il s'agit du dernier point à l'ordre du jour, j'ai compris que je devais tâcher d'être brève, rapide et efficace. Je vais vous présenter le quatrième appel à projets Érasme dit « transformant » qui s'est déroulé cet automne et qui s'est conclu par la délibération du jury, composé de seize membres, lundi dernier. Aujourd'hui, ces résultats seront soumis au vote avec une proposition d'élection de huit projets. Bien que dix-neuf projets aient été déposés, seize projets seulement ont été évalués par le jury et ont fait l'objet de délibérations. En effet, trois projets ont été rejetés par un vote majoritaire du jury. Il s'agit du projet GYNETTE en raison d'un retard de dépôt et des projets SCRIN-EPHAD et FHP qui ont été déposés par un membre hors communauté UPEC. De plus, deux projets ont été acceptés avec l'ajout de pièces le lendemain de la limite du dépôt. AD-FAG et INOVIPLUS ont été acceptés grâce à l'ajout d'une lettre d'engagement de leur partenaire et PSB a été retenu après la modification du montant de financement demandé.

Le budget global de cette année correspond à une enveloppe de 70 000 euros. Le total des montants demandés par les porteurs de projets s'élève à hauteur de 2 707 225 euros. Le montant total distribué par le jury correspond à 70 000 euros, soit la totalité du budget disponible.

Parmi les projets lauréats, nous trouvons six projets financés avec une valence recherche et formation, deux projets de festival culturel, politique, formation et un projet de partenariat sur l'insertion professionnelle et la lutte contre les discriminations à destination des étudiants.

Le seul projet étudiant qui a été présenté a été rejeté par le jury en raison de la demande d'attribution d'une bourse doctorale. Les huit projets validés par le jury ÉRASME sont les suivants :

- **INTERLETRAL** : projet de diffusion pédagogique : construction d'un site trilingue en linguistique et études littéraires, partenariats avec des universités argentines et des lycées. Le montant demandé de 24 842 euros a été accordé.
- **JEO** : montage d'un spectacle à vocation citoyenne et scientifique sur les déchets, partenariats avec des collectivités territoriales, des associations et

une troupe de théâtre. Le montant demandé correspondant à 20 000 euros a été accordé.

- **FICPOL2** : festival fiction de la politique deuxième édition, partenariats territoriaux et fondations nationales. Le montant demandé était de 20 000 euros contre 15 000 euros pour le montant final.
- **INOVIPLUS** : projet à valence de recherche portant sur la construction d'un logiciel pour « traduction » des graphiques à destination des étudiants malvoyants, partenariats avec Orange. Le montant demandé de 100 000 euros a été accordé.
- **TREMLIN INCLUSION** : dispositifs d'appui à la recherche de stages et alternances, sensibilisations aux discriminations au travail, partenariat Mozaïck. Le montant demandé s'élevait à 110 000 euros et la somme finale accordée correspond à 80 000 euros.
- **DECIDER** : projet à valence recherche et formation : formalisation des décisions en situation d'urgence, partenariats urgentistes. Le montant demandé était de 200 000 euros pour un montant final de 160 000 euros.
- **AD-FAG** : projet à valence recherche : construction d'un jumeau numérique hospitalier, partenariat hôpital. Le montant demandé correspondait à 19 800 euros, tandis que le montant attribué est de 180 158 euros.
- **TransEPloc** : projet de recherche en appui aux politiques publiques : construction d'un référentiel écologique dans l'aménagement et l'urbanisme, partenariats avec des EPL et la Société d'Aménagement du Val-de-Marne. Le montant demandé est de 125 000 euros pour un montant accordé de 120 000 euros.

Merci pour votre attention. Avez-vous des questions ?

M. ZIDI : Merci pour cette présentation. Il ne s'agit pas de refroidir l'ambiance, mais j'ai, quand même, quelques questions précises concernant le processus d'évaluation. Tout d'abord, à propos du montant général, les comptes sont parfaits, puisque tout a été utilisé. Cette commission d'évaluation s'est réunie et j'ai plusieurs questions. Au niveau des experts choisis sur ces dossiers, comment ont-ils été sélectionnés ? Est-ce que des candidats ont été rejetés ? Est-ce que des étudiants ont expertisé ces dossiers ? Existe-t-il des vice-présidents lauréats de ces projets ? Sur l'aspect budgétaire, ces chiffres sont impressionnants en comparaison

des budgets accordés à la recherche. Certes, il s'agit d'une ANR, mais ces sommes me paraissent trop importantes pour des projets universitaires. La notion de transformation que nous avons évoquée pour les EUR peut être appliquée à n'importe quoi. En effet, tout est transformant. Je pense que nous devons revenir à la raison. Ces sommes distribuées nous ont été présentées très rapidement, ce qui me pose problème. D'abord, j'aimerais avoir les réponses à mes premières questions concernant l'évaluation. Ensuite, nous serons peut-être amenés à échanger avec les élus sur ces sommes que je trouve faméennes. De plus, est-ce que ces projets sont en partenariat avec les collectivités ? Il s'agissait d'une demande de l'ANR. Afin de transformer l'Université, nous avons besoin de partenariats forts avec les territoires, des municipalités ou la région.

Mme DE RUGY : Concernant l'évaluation, les experts ont été choisis de manière assez aléatoire en essayant de mettre au moins un enseignant-chercheur lorsque le projet comportait une valence recherche, en essayant de faire en sorte que la thématique rentre dans le champ de leurs compétences et en évitant les parties prenantes. Ces dernières sortaient de la salle durant les délibérations dans les cas où les projets évalués les concernaient. De nombreux projets ont bénéficié d'une expertise étudiante, mais les enseignants-chercheurs ont été plus sollicités du fait des projets à valence recherche. Ensuite concernant le budget, il est évident que les appels à projets représentent une source de financement importante pour les universités. Nous pouvons le regretter, mais je ne pense pas que ce soit, ici, le lieu pour le combattre. Cette enveloppe de 70 000 euros nous a été attribuée dans le cadre du projet Érasme et nous l'avons respecté avec une exigence sur l'attribution. L'objectif « transformant » consiste à renforcer nos missions en tant qu'établissement, qui relèvent principalement de la recherche, de l'enseignement de la formation et de l'insertion professionnelle des étudiants. Il s'agit de valoriser ces missions au travers des partenariats et de la vie étudiante. Je ne vous ai pas mis le détail, mais les financements de 120 000 euros correspondent à une allocation doctorale de trois ans ou à des postdoctorats d'un an. Il s'agit des montants les plus importants. Le détail du budget est disponible en ligne. Oui, certains projets comprennent des partenariats avec des collectivités. Par exemple, FICPOL est en partenariat avec la ville de Créteil et JEO avec des collectivités territoriales.

Mme GALLOT : J'interviens à propos du festival d'histoire populaire parce que je suis très étonnée de la nouvelle. Ce festival a lieu depuis trois ans. Au départ, le financement demandé était plus élevé que le financement actuel. Les porteurs du projet cherchent des financements extérieurs et mobilisent beaucoup d'acteurs locaux, y compris de l'Éducation nationale. Cette année, la Boîte à histoires a fait la demande officielle, mais ce projet est évidemment porté par l'UPEC. Le Master Histoire publique est la cheville ouvrière de ce festival qui donne de la visibilité de

l'UPEC. En effet, il s'agit d'un festival qui s'installe et qui est de plus en plus connu. Je pense que le jury a commis une erreur en le rejetant avant même d'avoir pris le temps d'en discuter. Sans ce financement, le festival de cette année ne pourra pas avoir lieu. J'aimerais que nous puissions en rediscuter. Il s'agit peut-être d'un vice de procédure, ce qui me semble étonnant dans la mesure où le dossier a été monté exactement de la même manière que l'an dernier.

Mme DE RUGY : Je m'associe à ces regrets, mais cette décision relève d'un vote du CAC sur le cadrage. Effectivement, les autres années, il n'était pas explicitement indiqué que les partenaires ne pouvaient pas déposer le projet. Il a été voté que le dossier devait impérativement être présenté par un membre de la communauté UPEC. Ce résultat découle du respect du formalisme de la règle. Il me semble que les porteurs du projet avaient été mis au courant.

Mme GALLOT : Non, ils n'étaient pas du tout au courant !

Mme DE RUGY : Si, justement, nous avons cherché à éviter ce type de situation. Nous les avons contactés en amont du dépôt pour leur demander de changer le déposant du projet.

Mme GALLOT : Du coup, s'il n'existe aucun moyen de renégocier, nous allons devoir trouver 20 000 euros pour soutenir le festival. Cette nouvelle règle aurait dû faire l'objet de davantage de communication.

Mme DE RUGY : Je dirais que cette situation dommageable illustre le revers de la méfiance vis-à-vis du politique. Effectivement, ce festival bénéficiait beaucoup à l'UPEC, mais, malheureusement, nous devons appliquer les règles.

M. VINCENT : Bonjour à tous. J'ai une remarque et une question. Pour ceux qui ne sont pas au courant, j'étais membre du jury Érasme et je pense qu'il est important, en tant qu'élus, que vous puissiez voter en ayant tous les éléments. Je souhaiterais intervenir sur le projet FICPOL. Il s'agit d'un deuxième dépôt. L'année dernière, les porteurs n'avaient pas tout à fait respecté les règles. Il était question de financer un stagiaire étudiant et, finalement, ils ont décidé de faire intervenir une entreprise privée sans prévenir l'UPEC. Je pense que cette décision pose problème autant sur le fond que sur la forme. Personnellement, je n'étais pas favorable à ce que nous financions ce projet dans ces conditions. Je me demande également s'il reste un reliquat du budget. En tant qu'élus étudiants, j'ai été interpellé par le fait que les projets intéressant directement les étudiants ne représentent que 10% des 70 000 euros. L'objectif d'ÉRASME consiste, quand même, à inclure les communautés. Il se

trouve que les usagers représentent 80% des effectifs de l'UPEC. Qu'est-il prévu pour ces 80 % ?

Mme DE RUGY : FICPOL est un projet de festival en partenariat avec le cinéma du palais. L'élément que vous relevez a été pris en compte dans les délibérations. Effectivement, un montant de 1 500 euros avait été budgété pour un stagiaire, mais, dans l'urgence, ils ont fait appel à la graphiste du cinéma du palais pour s'occuper de l'affiche. Nous leur avons recommandé de bien suivre les règles, cette année. D'ailleurs, il s'agit de la raison pour laquelle nous avons refusé d'augmenter leur budget.

M. VINCENT : Le budget avait augmenté de 5 000 euros pour des raisons de frais de bouche !

Mme DE RUGY : Non, il s'agit d'une somme plus importante que je n'ai pas sous les yeux...

M. VINCENT : Je l'ai sous les yeux !

Mme DE RUGY : D'accord, quel est le montant ?

M. VINCENT : 5 000 euros !

Mme RUGY : Non, je parle du budget total.

M. VINCENT : Le budget total demandé par FICPOL ?

Mme RUGY : Non, le budget total de FICPOL.

M. VINCENT : Le budget total s'élève à 32 500 euros.

Mme DE RUGY : Voilà, il s'agit de cofinancements. Le budget global a été augmenté, ils ont demandé davantage à l'UPEC et nous avons refusé. Ensuite, FICPOL fait justement partie des projets pouvant intéresser les étudiants.

M. VINCENT : Le projet, en soi, je n'ai rien à y redire. Simplement, nous acceptons de refinancer des porteurs de projet qui n'avaient pas respecté les règles l'année dernière. Quel message envoyons-nous aux collègues et aux partenaires ? En tant qu'élu, notre rôle consiste aussi à nous montrer attentifs à la manière dont l'argent est dépensé. Je souhaitais partager avec vous les réticences que j'ai rencontrées

pendant les échanges. En effet, le vote est un acte engageant. Je considère qu'il était important de rappeler ces faits aux élus.

M. JOURDAN : Je rejoins ce qui vient d'être dit et qui complète les propos de M. ZIDI. Je trouve certains des montants extrêmement importants, ce qui me met mal à l'aise. Je sais que des experts ont évalué ces dossiers et je ne doute pas de la qualité de leur travail et de leur appréciation. Mais, je vous avoue qu'à titre personnel, voter une enveloppe de ce montant sur des éléments de récapitulatif et de synthèse me pose problème. De plus, en approfondissant la discussion, des éléments surprenants apparaissent. Je trouve qu'il manque une note de cadrage. Il s'agit, quand même, d'argent public ! En parallèle, l'Université tergiverse pour distribuer quelques centaines d'euros. À titre personnel, je n'ai pas les éléments pour voter à hauteur de cette enveloppe. Évidemment, je m'exprime en mon nom et au nom du syndicat que je représente.

Mme DE RUGY : Je rappelle qu'il existe bien une note de cadrage, elle est disponible en ligne et a été votée en CAC. De même, le vote du jury Érasme a fait l'objet d'un CAC spécifique. Nous suivons et respectons le cadre légal.

M. JOURDAN : Je n'ai pas dit le contraire !

Mme ALBANESE : Merci pour cette présentation. Tu as évoqué les problématiques de confiance dans le politique auxquelles j'adhère. J'aimerais que tu nous rappelles la composition de ce jury Érasme de manière non nominative. Je rappelle que nos équipes politiques procèdent systématiquement à des appels à candidatures. Si nous ne nous sentons pas à l'aise à l'idée de voter, alors nous devons nous porter volontaires pour participer au jury et évaluer les dossiers. En effet, évaluer dix-neuf projets demande énormément de travail. Je pense que nous avons des collègues parmi nous qui ont participé à ces dossiers. À un moment donné, soit vous relisez l'ensemble des dossiers du CAC, une semaine à l'avance, afin de voter en conscience, soit vous participez au jury. Pourriez-vous nous rappeler le périmètre des membres du jury sans les nommer ? Je crois que certains d'entre eux sont aussi membres de notre CAC.

Mme DE RUGY : Le jury est constitué de seize membres : quatre enseignants-chercheurs, quatre étudiants, quatre partenaires extérieurs et quatre pilotes. Une priorité a été accordée aux membres du CAC qui se sont portés candidats. Il me semble qu'ils étaient deux en plus de deux autres enseignantes-chercheuses et d'une jeune scientifique qui a beaucoup aidé. L'appel à projets Érasme est bien plus large que celui de la Commission recherche. Le jury allie formation, recherche et partenariat. Cette année, le focus sur les partenariats a été voté dans la note de

cadrage. Je rappelle que les montants les plus importants concernent les allocations doctorales pour trois ans ou les contrats postdoctoraux. Nous avons mis l'accent sur ce facteur humain afin de renforcer nos missions, notre visibilité et notre rayonnement sur le territoire. Le jury a pris le temps d'évaluer chaque projet et les délibérations ont été longues. Certains projets, pourtant très bons, ont été rejetés par manque de précision. Ils auront la possibilité de retenter leur chance l'année prochaine.

M. WAGENER : M. DUYCK m'a assuré que le jury s'était montré très sérieux dans ses évaluations. Je fais partie de ceux qui sont intervenus afin que la note de cadrage soit modifiée et que l'interdiction du dépôt de dossier par un partenaire extérieur soit mentionnée. L'idée n'était pas d'être bêtement formaliste dans l'application de cette règle. Justement, nous voulions éviter les dérives bureaucratiques du processus de décision. À ce titre, le festival d'histoire populaire mérite d'être réintégré.

Mme DE RUGY : Je ne sais pas ce que je peux vous proposer. Il s'avère compliqué de revenir sur les montants qui ont été votés par le jury. Je ne vois pas comment nous pouvons modifier ces budgets en séance.

M. APPARICIO : Malheureusement, je ne dispose pas de crédits d'intervention directe sur ÉRASME qui permettraient de financer le festival hors appels à projets. Des étudiants impliqués dans le festival pourraient-ils chercher des financements ? En ce qui nous concerne, nous avons dépensé la totalité de l'enveloppe.

Mme HÉNIQUE : Le CAC peut éventuellement formuler une demande à destination de la Commission de la recherche afin d'utiliser le reliquat qu'il nous reste sur le budget de l'AOPMS, le projet émerge des manifestations scientifiques.

Mme GOROCHOV : Je fais partie des organisatrices du projet festival d'Histoire. Il s'agit d'un simple problème administratif. Une de nos partenaires a déposé administrativement le projet, mais il y est clairement indiqué que les porteurs principaux viennent de l'UPEC.

Mme DE RUGY : Je ne pense pas que nous puissions modifier les budgets. Nous ne pouvons pas retirer une allocation doctorale de trois ans pour financer le festival. Nous devons trouver une autre solution.

M. BARBIER : Oui, je fais partie de cette Commission et les collègues ont réalisé un travail conséquent. Les jurys sont généralement souverains quant aux choix des budgets. Nous sommes confrontés à un problème généré par un effet de cadrage. Si

la Présidence de l'Université estime que ce projet est important pour l'Université, ce qui semble être le cas sur le plan de l'insertion, nous pouvons prélever ce qu'il manque sur les budgets des différents projets, sachant que le CAC reste souverain sur l'allocation des moyens. Il me semble que ce procédé ne contrevient pas à nos règles de décisions et permet d'offrir une solution pour ce festival, pour peu qu'il soit important pour l'Université. Ainsi, nous ne remettons pas en cause le jury et nous allouons un budget sans toucher aux allocations doctorales. Il incombe aux collègues de trouver un moyen de se passer du montant qui leur sera retiré. Il s'agit d'une solution permettant de conjuguer différentes contraintes qui apparaissent.

Mme DE RUGY : Il me paraît compliqué de revenir sur le vote du jury et de raboter les budgets des projets en séance.

M. ZIDI : Je pense que la proposition de M. HÉNIQUE puisqu'il existe un reliquat pour la CR, que nous examinerons lundi prochain, nous donnera l'occasion de régler le problème. Si nous commençons à enlever des parts de budget alors que certains d'entre eux ont déjà été diminués par rapport à la demande initiale, les projets risquent de ne peut pas se tenir.

Mme HÉNIQUE : De plus, le festival rentre dans le cadrage, puisqu'il s'agit d'une manifestation scientifique.

Mme GALLOT : Je suis d'accord avec cette idée. Tant qu'il est possible de financer le festival, l'origine du financement importe peu. En revanche, je tiens à être informée des règles à suivre afin de ne pas subir un nouveau revers administratif.

Mme HÉNIQUE : Il revient au CAC de me solliciter en tant que Vice-Présidente de la CR. Je proposerai à la CR d'étudier la possibilité de financer la manifestation scientifique que représente le festival d'Histoire populaire avec le reliquat de l'AOPMS. Je précise que rien ne les oblige à accepter.

M. THAUVRON : Bien. Nous pouvons donc passer au vote.

Mme CHIBANI donne la liste des procurations.

| |
|--|
| <p><i>Le conseil académique approuve la validation des lauréats de l'appel à projets Erasme V4 à l'unanimité avec 29 voix pour et 17 abstentions.</i></p> |
|--|

Les lauréats de l'appel projets Érasme sont validés avec 29 voix pour et 17 abstentions.

3. QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 11.